DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

Délibération
n° 2016.02. 15.B

Médiathèque d'agglomération l'Alpha - Travaux de construction - Lot n°9 "métallerie - serrurerie intérieure" : avenant n° 7

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 février 2016**

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016.02. 15.B

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS PUBLICS	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°9 "METALLERIE - SERRURERIE INTERIEURE" : AVENANT N° 7

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2014 a attribué le lot n° 9 « métallerie – serrurerie intérieure » à la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 376 312,50 € HT (marché de base avec option n° 3).

Par délibération n° 98.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 7 403,50 € HT qui a porté le montant du marché à 383 716,00 € HT.

Par délibération n° 10.B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 5 194,96 € HT qui a porté le montant du marché à 388 910,96 € HT.

Par délibération n° 59.B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en moins-value d'un montant de 6 403,23 € HT qui a ramené le montant du marché à 382 507,73 € HT.

Par délibération n° 99.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value de 97 013,00 € HT qui a porté le montant du marché à 479 520,73 € HT.

Par délibération n° 141.B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 5 en moins-value de – 2 064,60 € HT qui a ramené le montant du marché à 477 456,13 € HT.

Par délibération n° 172.B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 6 en plus-value de 6 307,97 € HT qui a porté le montant du marché à 483 764,10 € HT.

Suite à la demande de la commission de sécurité, il est nécessaire de prendre en compte la prestation suivante :
- fermeture par du verre de l'espacement entre les 2 mains courantes du garde-corps trémie au R+ 2 d'un Monde à l'Autre 8 880,00 € HT

Par ailleurs, il est nécessaire de combler le vide situé entre la jardinière béton et le garde-corps métallique de la passerelle d'entrée. Cette prestation est d'un montant de 1 850,00 € HT.

Le montant de l'avenant n° 7 en plus-value est de 10 730,00 € HT.

Le montant du marché passe de 483 764,10 € HT à 494 494,10 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 31,41 % par rapport à son montant initial de 376 312,50 € HT.

…/…

Vu l'avis de de la commission d'appel d'offres du 4 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 7 au lot n° 9 « métallerie – serrurerie intérieure » dont le titulaire est la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour des travaux d'un montant en plus-value de 10 730,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **16 février 2016**	**Affiché le :** **16 février 2016**